



## Déclaration de la FSU CDEN du jeudi 3 mars 2016



C'est la dernière année de la convention pour l'aménagement du territoire scolaire cantalien contractualisée en janvier 2014 entre l'association des maires du Cantal et l'Education Nationale.

Cette convention prend appui sur la loi de refondation de 2013 et notamment sur l'article L.111-1 : « *lutte contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative.* »

Nous l'avons rappelé lors du CTSD du 9 février, l'école et les élèves cantaliens réussissent. En 2015, le département se distingue à nouveau avec un taux de réussite au brevet des collèges de 93,11 % (5,5 points de plus que la moyenne académique et 7 points de plus que la moyenne nationale).

Le tissu scolaire du Cantal est « atypique » (75 % des écoles du département sont des écoles de moins de 3 classes). On pourrait le comparer à son voisin de la Lozère. On peut aussi comparer ces deux départements au niveau des moyens puisque ce sont les deux P/E les plus hauts de France.

Revenons sur les résultats au brevet 2015. Quel est le département qui affiche le plus fort taux de réussite ? Le Cantal. Talonné par qui ? La Lozère.

Si la réussite des élèves était la véritable question, les rectorats et le ministère chercheraient à comprendre cela. On chercherait à faire de l'école rurale un modèle. Et, nous concernant, à renforcer cet atout indiscutable.

Mais, encore une fois, on nie la réalité. En s'appuyant sur les autres principes écrits dans la convention on concentre, on regroupe, on ferme des classes en zone rurale. La volonté affichée est celle de ne plus avoir de classes uniques et de diminuer la proportion d'écoles à moins de trois classes.

Cette volonté se traduit dans les propositions faites au CTSD :

- Fermeture des écoles de Marmiers et JB Veyre à Aurillac pour arriver deux écoles de plus de 200 élèves à Canteloube et Tivoli et une école maternelle à plus de 100 élèves (La Fontaine).
- Remise en cause de la scolarisation des élèves de moins de 5 ans en classe unique ce qui signifie, à très court terme, la disparition des écoles de Moussages, Oradour, Sauvat, Rageade, Chalvignac et Lugarde.
- Refus d'accompagner les hausses d'effectifs dans les écoles rurales (St-Illide, Talizat, Labrousse) en n'y implantant que des ½ postes non adaptés, notamment, à la scolarisation des petits.
- Création de RPI sans anticipation sur les conséquences en termes de transports (Tanavelle-Villedieu).

Pour autant, nous ne sommes pas opposés aux évolutions et aux changements par principe. Nous avons rappelé au CTSD que des évolutions peuvent se justifier si cela améliore la situation des élèves et des personnels.

L'administration a été très critique lors du CSTD sur les conditions de scolarisation des élèves en classe unique ou école à deux classes. Elle part de ce postulat, que nous contestons, pour justifier le refus de dérogation pour la scolarisation des élèves de moins de 5 ans ou le transfert d'élèves de ces écoles vers

d'autres écoles de taille plus importante en arguant d'un bénéfice pédagogique pour l'élève. Pour nous, limiter le vécu d'un élève de moins de 10 ans au seul temps de classe est une énorme erreur. La plupart des élèves des écoles rurales se rendent à l'école en empruntant un ramassage scolaire, vont à la garderie, mangent à la cantine, sont encore présents à l'école pour les TAP, l'étude ou la garderie. Et, surtout, lorsque ces élèves redeviennent enfants ils vivent dans des villages entourés d'adultes et d'autres enfants qu'ils côtoient et fréquentent à l'école. Pour nous, c'est à tout cela qu'il faut penser avant de chercher à sortir ces élèves de leur école.

Comment expliquerez-vous, l'année prochaine, aux familles de Marmiers, Moussages, Oradour, Tanavelle qu'il est dans l'intérêt de leurs enfants de partir à l'école de Tivoli, au Vigean, à Pierrefort ou à Villedieu ? Vous limitez votre regard au temps de classe alors que les familles voient l'épanouissement de leurs enfants dans un cadre bien plus général.

Ce sont ces élèves qui viennent gonfler les taux de réussite du département aux examens parce qu'ils bénéficient, pour reprendre un terme cher à l'Education Nationale, d'un « environnement sécurisé ».

Si l'on regarde l'état du tissu scolaire cantalien aujourd'hui on s'aperçoit qu'il sera très difficile de procéder à des regroupements pédagogiques supplémentaires sans mettre à mal cet environnement sécurisé, sans augmenter le temps déjà trop long des transports scolaires, sans déraciner des élèves de leur école. Ce sera difficile car le maillage est déjà très faible et on arrive aujourd'hui à des propositions de regroupements qui compliqueraient très sérieusement la vie des élèves et de leurs familles. Il y a quelques années l'administration impulsait le regroupement de communes directement voisines. Aujourd'hui on planche sur des projets qui seront invivables au quotidien : Tanavelle-Villedieu, Diennes-Murat, Moussages-Le Vigean. Alors, que faire ?

Accepter et reconnaître que les élèves de ces écoles réussissent. Accepter que la présence du service public d'éducation dans des départements comme celui du Cantal a un coût.

Concrètement, nous souhaitons, lors de ce CDEN :

- Que vous reveniez sur les restructurations envisagées à Aurillac.
- Que vous abandonniez l'idée de refuser les dérogations pour les élèves de moins de 5 ans en classe unique.
- Que des postes à temps complet soient attribués aux écoles de St-Illide, Talizat, Labrousse et Moussages.
- Que le projet de RPI Tanavelle-Villedieu soit reconsidéré.
- Que le poste « plus de maîtres que de classes » soit reconduit à l'école Hugo-Vialatte à St-Flour.
- Que les moyens 1<sup>er</sup> degré implantés dans le secondaire soient récupérés.